

COMMUNE D' YEVRES

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL : séance du 12 juillet 2016

Le 12 juillet 2016, à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Yèvres, se sont réunis, dans la salle de la mairie.

Le procès-verbal de la précédente séance, en date du 22 juin 2016, est approuvé à l'unanimité.

FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL – ANNEE 2016

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le prélèvement ou non du Fonds National de Péréquation Intercommunal (FPIC), année 2016, entre la Communauté de communes du Perche-Gouet et ses communes membres., et si oui sur la répartition de droit commun ou à la majorité des 2/3.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que le FPIC, année 2016, soit prélevé selon la répartition de droit commun.

DEMANDE DE SUBVENTION A L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'acquisition et la pose de la stèle, place de la mairie, peuvent être subventionnées par l'Office National des Anciens Combattants (ONAC).

Le montant de cette acquisition et de cette pose s'élève à 2 041,67 €H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter auprès de l'Office National des Anciens Combattants (ONAC) une subvention.

APPROBATION DU DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Afin de répondre à ses obligations, la commune d'Yèvres a mis en œuvre sa démarche de prévention en établissant son document unique d'évaluation des risques professionnels en collaboration avec les services du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Eure-et-Loir. A cet égard, l'ensemble des services et matériels a été étudié afin de répertorier tous les risques potentiels. Les agents ont également été consultés sur leur poste de travail.

Le document unique d'évaluation des risques professionnels permet d'identifier et de classer les risques rencontrés dans la collectivité afin de mettre en place des actions de prévention pertinentes. C'est un véritable état des lieux en hygiène et sécurité du travail.

Sa réalisation permet de sensibiliser les agents et la hiérarchie à la prévention des risques professionnels ; d'instaurer une communication ; de planifier les actions de prévention en fonction de l'importance du risque, mais aussi des choix et des moyens ; d'aider à établir un programme annuel de prévention.

Ce document doit être mis à jour une fois par an en fonction des nouveaux risques identifiés ou lors d'une réorganisation opérationnelle ou fonctionnelle. Il reste de l'entière responsabilité de l'autorité territoriale qui doit donc veiller à ces prescriptions.

Ce document sera consultable auprès du service administratif de la mairie.

Ceci exposé, le Conseil Municipal est invité à approuver le document unique d'évaluation des risques professionnels.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de valider le document unique d'évaluation des risques professionnels joint, et dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.

COMPETENCES SCOLAIRES AU 1^{ER} JANVIER 2017

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, que lors du comité de pilotage de la future Communauté de communes, le 4 juillet dernier, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Perche-Gouet a donné le coût réel de fonctionnement pour les compétences scolaires :

* en 2004 : 635 971 € pour l'ensemble des 16 communes et 128 302 € pour Yèvres.

* en 2015 : 936 753 € pour l'ensemble des 16 communes et 128 293 € pour Yèvres.

Par conséquent, il semble que la future Communauté de communes ne veuille plus prendre les compétences scolaires.

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle demande sera faite à la future Communauté de communes lors du prochain comité de pilotage, par les communes du Perche-Gouet, pour qu'elle prenne tout de même les compétences scolaires.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur les investissements réalisés par la Communauté de communes du Perche-Gouet, en matière scolaire. Sur un total d'environ 3 669 000 €, avec 1 783 545 € de subventions, 366 780 € ont été consacrés aux écoles d'Yèvres, dont 180 689 € de subventions. 186 091 € ont donc réellement été à la charge de la Communauté de communes du Perche Gouet sur les écoles d'Yèvres en 11 ans.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la possibilité de créer un syndicat scolaire, avec les Communes voisines de Brou, Unverre, Moulhard, notamment, en y intégrant les services de la petite enfance.

Suite à ces précisions, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la commune d'Yèvres reprenne les compétences scolaires, sans participer à la création d'un syndicat scolaire.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal :

- que le diagnostic du SCOT a été validé lors du dernier comité syndical du Pays Dunois.
- qu'une cérémonie aura lieu début septembre, à la sous-préfecture, suite à la nomination de M. Baptiste CRINIÈRE, habitant de la commune, comme meilleur apprenti de France, catégorie charpentier, avec la médaille d'or.
- qu'il faut installer un compteur et une armoire électrique, pour pouvoir mettre en œuvre l'éclairage public au Thuret. Le devis est en attente.
- qu'une équipe de BROU / YEVRES sera présente à l'inter-villages, le 4 septembre, à SAINT-DENIS-D'AUTHOU. Des adhérents des sections de l'US YEVRES devraient former l'ossature de cette équipe.

Monsieur le Maire revient sur la commission « cadre de vie » du 2 juillet dernier :

- devant l'incivilité constante des utilisateurs, une décision doit être prise pour interdire l'accès aux animaux ou pour faire de la prévention (borne avec des sacs,...) au « square des Diablotins ». Le Conseil Municipal, à la majorité, décide d'interdire le « square aux Diablotins » aux animaux.
- une modification du PLU de la commune est proposée, notamment pour autoriser l'utilisation de nouveaux matériaux. Le règlement du lotissement la Croix du But sera également modifié afin d'autoriser la construction de maisons contemporaines, et de permettre à des promoteurs d'acquérir plusieurs parcelles.

Madame BELNOUE informe le Conseil Municipal de la situation financière toujours saine.

Madame LORIOT informe le Conseil Municipal que les lots pour les jeux du 14 juillet sont prêts, et souligne la générosité des commerçants locaux.

Monsieur LE GOURRIEREC et Madame RAIMBERT informent le Conseil Municipal qu'une société qui installe des éoliennes a contacté des agriculteurs, dont Madame RAIMBERT. Monsieur le Maire répond qu'il n'y a aucun projet éolien sur la commune.

Monsieur MANCEAU informe le Conseil Municipal :

- d'un problème d'étanchéité, pour le chauffage, au niveau de la porte d'entrée de la salle des sports. Monsieur le Maire répond que le nécessaire sera fait.
- que les travaux de voirie, aux Champs Blancs, sont mal réalisés. Monsieur BOISSEAU répond qu'il ira voir sur place. Monsieur le Maire rajoute qu'une mise en concurrence plus large du choix de l'entreprise sera opérée dès l'année prochaine.

Monsieur SIMON informe le Conseil Municipal que l'éclairage de l'église ne fonctionne plus. Monsieur le Maire répond qu'il est au courant et que le nécessaire a été fait.

Madame GUYONNARD informe le Conseil Municipal qu'une plaque France Télécom est descellée, devant chez Madame BELLANGER. Monsieur BOISSEAU indique que le Conseil Départemental en a été avisé et devrait faire le nécessaire rapidement.

Monsieur BOISSEAU informe le Conseil Municipal :

- des travaux effectués, en cours et à venir.
- qu'il a rencontré Madame MORIN, du SMAR, suite au problème de la vallée à Villecoy qui ne s'écoule pas. Madame MORIN lui a donné les réglementations sur les drainages. Monsieur BOISSEAU demandera à la SNCF d'intervenir sur l'ouvrage.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 heure 10.